



ACADEMIE ENERGIE & COHESION

TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Présentation de l'Organisme de Formation

Nom de l'Organisme : TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION

Siège social : 6 Place de l'église 42370 Saint André d'Apchon

Numéro SIRET : 80204476800025

Numéro de déclaration d'activité enregistrée sous le N° 84420469942 auprès du Préfet de la région de ROANNE, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contact : Thierry BUENERD 06 63 17 06 59

EMAIL : aecohesion@gmail.com

Adresse courrier : 6 place de l'église, 42370 Saint André d'Apchon, TERRE DE SHIATSU

Objet :

TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION est un organisme de formation spécialisé dans le développement du bien-être des salariés, notamment à travers des formations sur la gestion du stress, la prévention des troubles musculosquelettiques et la cohésion d'équipe. Nous nous engageons à offrir des formations de qualité répondant aux exigences de la certification Qualiopi.

Engagement :

Nous nous engageons à respecter les réglementations en vigueur et à garantir la satisfaction de nos clients. Nos formations sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise, favorisant ainsi un environnement de travail sain et productif.

2. Champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de ventes (CGV), s'appliquent a toutes nos formations proposées par TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, sur le territoire français. Elles régissent les relations entre notre organisme de formations et les différents types de clients, incluant :

- Tous types d'entreprises en France :

Que vous soyez une PME, une grande entreprise ou une startup, nos formations sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques de votre organisation et favoriser le bien être de vos salariés.

- Particuliers :

Nos formations sont également accessibles aux particuliers souhaitant améliorer leur bien être personnel et professionnel. Les inscriptions individuelles sont les bienvenues.

- Organismes d'Etat :

Nous collaborons avec des établissements publics et des organismes d'Etat qui souhaitent former leurs employés dans le cadre de la prévention des risques professionnels et du développement de la cohésion d'équipe.

En s'inscrivant à nos formations, chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

3. Modalités et Conditions d'Inscription :

Par email ou par téléphone au 06 63 17 06 59 : aecohesion@gmail.com, un membre de notre équipe se chargera de finaliser votre inscription.

Confirmation d'inscription :

Une fois l'inscription effectuée, une confirmation sera envoyée par email au participant, incluant les détails de la formation (dates, horaires, lieu, programme, etc..).

Nombre de participants :

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles. Chaque formation a un nombre de place maximum afin d'assurer un apprentissage de qualité

3.2 Conditions d'Inscription

1. Âge minimum : Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans pour s'inscrire à nos formations.

2. Pré-requis : Certaines formations peuvent nécessiter des pré-requis spécifiques. Ces exigences seront clairement indiquées sur la fiche de chaque formation.

3. Engagement de participation : En s'inscrivant, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité. Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais.

4. Conditions de paiement : L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement intégral ou d'un acompte convenu. Les modalités de paiement seront précisées lors de l'inscription.

5. Politique de remboursement : Les participants doivent prendre connaissance de notre politique d'annulation (voir section « Conditions d'annulation et de report ») avant de s'inscrire.

6. Acceptation des CGV : L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

4. Tarifs des formations :

1. Tarif des Formations :

- Le tarif pour une journée de formation (7 heures) est de 1 200 € hors taxes.
- Ce tarif est applicable pour un maximum de 12 participants par session.

2. Frais supplémentaires :

- Les frais de transport, de restauration et d'hôtellerie ne sont pas inclus dans le tarif et restent à la charge du client. Ces frais doivent être prévus par les participants en fonction de leurs besoins spécifiques.

3. Financement et Prise en Charge :

- Certaines formations peuvent être éligibles à des prises en charge par des organismes d'État ou privés, conformément aux conventions collectives en vigueur.
- Il est conseillé aux entreprises et aux particuliers de se renseigner auprès de leur organisme de financement pour connaître les possibilités de financement disponibles.

4. Modalités de Paiement :

- Le paiement peut être effectué par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen accepté par l'organisme. Les modalités de paiement seront précisées lors de l'inscription.
- Paiement à réception de facture

5. Conditions de Facturation :

- Une facture sera émise à l'issue de la formation, détaillant le montant total à régler.

5. Conditions d'Annulation ou de Report

5.1 Annulation par le Client

1. Délai d'Annulation :

- En cas d'annulation, le client doit en informer l'organisme de formation par écrit (email) au moins 15 jours avant la date de la formation.

2. Politique de Remboursement :

- Pour toute annulation effectuée plus de 15 jours avant le début de la formation, un remboursement intégral sera accordé, déduction faite d'un frais de traitement de 100 € HT.
- Pour les annulations effectuées entre 7 et 15 jours avant le début de la formation, un remboursement de 50 % du montant total sera accordé.
- Les annulations effectuées moins de 7 jours avant le début de la formation ne donneront lieu à aucun remboursement.

3. Report de la Formation :

- Le client peut demander le report de sa participation à une formation, sous réserve que la demande soit faite au moins 15 jours avant la date prévue. Un report ne pourra être accordé qu'une fois. Dans ce cas, un nouveau planning sera proposé dans un délai raisonnable.

5.2 Annulation par l'Organisme

1. Droit d'Annulation :

- L'organisme de formation TERRE DE SHIATSU - ACADEMIE ENERGIE ET COHESION se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure, de nombre de participants insuffisant (moins de 5 participants) ou pour d'autres raisons justifiées.

2. Notification :

- Dans le cas où l'organisme annule une formation, les participants seront informés par écrit (email) au moins 10 jours avant la date prévue.

3. Remboursement ou Report :

- Les participants auront la possibilité de choisir entre un remboursement intégral des frais d'inscription ou le report de leur inscription sur une formation ultérieure.

6. Responsabilité

1. Limite de Responsabilité :

- L'organisme de formation TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, s'engage à fournir des formations de qualité et à respecter toutes les obligations légales et réglementaires en vigueur. Cependant, la responsabilité de l'organisme est limitée aux obligations expressément prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente.

2. Événements Imprévus :

- En cas d'événements imprévus, tels que des catastrophes naturelles, des grèves, des conflits armés, des pandémies, ou toute autre situation échappant au contrôle de l'organisme (force majeure), l'organisme TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, ne pourra être tenu responsable des conséquences de ces événements sur l'exécution des formations.
- Dans de tels cas, l'organisme s'efforcera d'informer les clients dans les meilleurs délais et de proposer des solutions alternatives, telles que le report des formations.

3. Responsabilité Civile :

- L'organisme de formation TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès du Lloyd's Insurance Company S.A. En cas de préjudice causé par une faute prouvée de l'organisme dans le cadre de la formation, la responsabilité de l'organisme sera limitée au montant des frais d'inscription payés par le client pour la formation concernée.

4. Engagement des Participants :

- Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et les instructions données durant la formation. L'organisme TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, ne pourra être tenu responsable des accidents ou incidents survenant en dehors du cadre de la formation ou résultant d'un non-respect de ces consignes.

7. Confidentialité : Engagement sur la protection des données personnelles des participants.

1. Engagement de Confidentialité :

- TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par les participants dans le cadre de leur inscription et de leur participation aux formations. Toutes les données personnelles collectées seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

2. Protection des Données Personnelles :

- Les données personnelles des participants sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données sont nécessaires pour la gestion des inscriptions, l'organisation des formations, et l'émission de factures.

3. Utilisation des Données :

- Les données personnelles des participants ne seront utilisées qu'à des fins internes, notamment pour :

- Gérer les inscriptions et les participations aux formations.
- Évaluer la satisfaction des participants à l'issue des formations.
- Informer les participants des prochaines sessions de formation et d'autres événements pertinents.

- TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION ne vendra ni ne louera les données personnelles des participants à des tiers.

4. Droit d'Accès et de Rectification :

- Conformément à la législation sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ces droits en contactant Thierry BUENERD au 06 63 17 06 59 ou par email à aecohesion@gmail.com.

5. Sécurisation des Données :

- TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des données personnelles contre toute divulgation non autorisée ou traitement illégal.

8. Litiges : Procédure à suivre en cas de litige, y compris la législation applicable.

1. Procédure de Règlement des Litiges :

- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite du litige par l'une des parties. Cette notification doit être faite par email ou par courrier recommandé.

2. Médiation :

- Si le litige n'est pas résolu à l'amiable dans le délai imparti, les parties peuvent choisir de recourir à un médiateur. Ce dernier devra être choisi d'un commun accord entre les parties. La médiation est une étape préalable obligatoire avant toute action judiciaire.

3. Législation Applicable :

- Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis à la compétence des tribunaux français.

4. Compétence Juridictionnelle :

- En cas d'échec de la médiation, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION, sauf disposition contraire d'ordre public.

9. Modification des CGV : Conditions dans lesquelles les CGV peuvent être modifiées.

1. Droit de Modification :

- TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Les modifications peuvent être nécessaires pour s'adapter aux évolutions législatives, réglementaires, ou aux besoins de l'organisme.

2. Notification des Modifications :

- Toute modification des CGV sera communiquée aux clients par écrit (par email ou sur le site internet) au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. Les clients auront ainsi l'opportunité de prendre connaissance des nouvelles conditions.

3. Acceptation des Modifications :

- Les modifications seront considérées comme acceptées par le client si ce dernier continue à utiliser les services de formation proposés par TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION après la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGV.

4. Consultation des CGV :

- Les clients sont invités à consulter régulièrement les Conditions Générales de Vente sur le site internet de TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION pour se tenir informés des éventuelles modifications.

Dates et lieu

Écrire "lu et approuvé"

Signature de l'apprenant ou responsable

Signature du formateur